



République Française
Département
HAUT-RHIN

Procès-verbal des délibérations
du conseil municipal de la commune de HIRSINGUE
Séance ordinaire du vendredi 31 mai 2013

L'an deux mil treize le trente et un mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de REINHARD Armand, Maire :

M. REINHARD Armand, Maire, Mmes : NUSSBAUMER Nadine, GROELLY Annick, MUNZER Karine, WANNER Véronique, MM. SCHUELLER Serge, MARTIN André, BUCHON Pierrick, SCHWEITZER Raymond, GRIENENBERGER Christian.

Excusés ayant donné procuration : Mme MARTIN Françoise a donné procuration écrite de vote à Mme WANNER Véronique, M. SCHICKLIN Jean a donné procuration écrite de vote à M. SCHUELLER Serge, M. NUSSBAUMER Jean-Marc a donné procuration écrite de vote à Mme NUSSBAUMER Nadine.

Excusés : Mme SENDELIN Stéphanie, M. SENDELIN Arnaud.

Absents : MM. LEQUIN Gérard, AMSTUTZ Michel, SURGAND Laurent

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- En exercice : 18
- Présents : 10
- Procurations : 3

Date de la convocation : 27/05/2013

Date d'affichage : 27/05/2013

2 auditeurs libres assistent à la séance.

Secrétaire de séance : M. Rémi HERMANN

SOMMAIRE

ARTICLE 40

POINT 1

APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES DEUX SEANCES (ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE) DU 26 AVRIL 2013

ARTICLE 41

POINT 2

REHABILITATION DU WUESTWEIHER : DEMANDE DE SUBVENTION CONCERNANT LE VOLET PEDAGOGIQUE DU PROJET

ARTICLE 42

POINT 3

CREATION DE DEUX POSTES SUITE A AVANCEMENTS DE GRADE

ARTICLE 40

POINT 1

APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES DEUX SEANCES (ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE) DU 26 AVRIL 2013

Les procès-verbaux des deux séances (ordinaire et extraordinaire) du 26 avril 2013, dont copies conformes ont été transmises à l'ensemble des membres du conseil municipal, n'appelant pas d'observations particulières, sont approuvés à l'unanimité.

ARTICLE 41

POINT 2

REHABILITATION DU WUESTWEIHER : DEMANDE DE SUBVENTION CONCERNANT LE VOLET PEDAGOGIQUE DU PROJET

Monsieur le Maire rappelle que le dossier du projet de renaturation du site du Wuestweiher a fait l'objet d'une demande de subvention par délibérations des 7 septembre et 16 novembre 2012.

La délibération du 7 septembre portait sur la partie « travaux » de renaturation de la mare du Wuestweiher, et la délibération du 16 novembre approuvait une partie du volet « pédagogique » du dossier, à savoir le projet de conventionnement avec la Maison de la Nature pour la conception et la création de panneaux pour le sentier pédagogique.

Désormais, la seconde partie du volet pédagogique doit également pouvoir être engagée afin de mener à terme la globalité du projet. Le chiffrage estimé de ces derniers travaux vient d'être affiné et la subvention correspondante doit être sollicitée auprès des partenaires financeurs.

Les travaux de renaturation de la mare (volet travaux du projet) ont fait l'objet d'une demande de subvention pour un montant de travaux de 56 922,00 € HT.

Les travaux de conception-crédation des panneaux (volet pédagogique du projet) ont été estimés sur devis à 6 528,00 € nets de taxes, au travers d'un projet de conventionnement avec la Maison de la Nature.

Enfin, les travaux de réalisation des panneaux (volet pédagogique) sont estimés à 7 307,42 € HT selon devis.

Monsieur le Maire rappelle que le projet est inscrit au titre du programme d'actions du GERPLAN, et il convient par conséquent de solliciter les subventions pour les travaux concernant le volet pédagogique du projet, susceptible de bénéficier de subventions du Département, mais aussi de l'Agence de l'Eau.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Travaux de renaturation du Wuestweiher, conception et réalisation de panneaux pour le sentier pédagogique :

↪ Coût prévisionnel :	13 835,42 € HT
↪ Subvention Département :	4 150,63 € (30 %)
↪ Subvention Agence de l'Eau :	5 534,17 € (40 %)
↪ Part communale :	4 150,62 € (30 %)

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et délibéré :

- **prend acte** de l'inscription du volet pédagogique du projet de renaturation du Wuestweiher au programme d'actions du GERPLAN ;
- **approuve** le plan de financement prévisionnel ;
- **sollicite** les subventions dont est susceptible de bénéficier cette opération auprès du Département et de l'Agence de l'Eau ;
- **précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2013, aux chapitres 20 et 21.
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes nécessaires à la réalisation de cette opération, notamment les futurs marchés et contrats de travaux à intervenir après validation des dossiers et autorisation des partenaires publics financeurs.

ARTICLE 42

POINT 3

CREATION DE DEUX POSTES DANS LE CADRE D'AVANCEMENTS DE GRADE

En raison des dispositions réglementaires permettant l'avancement de grade au sein des services de la Commune au niveau du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, il y a lieu de créer un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe, ainsi qu'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Le Conseil Municipal ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le budget communal ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu le tableau d'avancement de grade 2013 – catégorie C ;

Vu les deux avis favorables du 24 janvier 2013 de la Commission Administrative Paritaire rattachée au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin ;

Après en avoir débattu et délibéré, à l'unanimité :

▪ **décide** de créer un poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe titulaire, à temps non-complet d'une durée hebdomadaire de travail de 10/35^{ème}, à compter du 1^{er} juillet 2013. Les conditions de qualification et de rémunération sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

▪ **décide** de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe titulaire, à temps complet, à compter du 1^{er} juillet 2013. Les conditions de qualification et de rémunération sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

▪ **autorise** Monsieur le Maire à procéder au recrutement et à signer l'arrêté de nomination.

▪ **les crédits nécessaires** sont prévus au budget primitif 2013.

INFORMATIONS DIVERSES

Travaux au réservoir du Mühlengraben :

Les travaux de réhabilitation et de remise en service du réservoir du Mühlengraben sont désormais entrés dans leur phase terminale. Ils devraient durer encore quelques semaines et se terminer au courant du mois de juillet. Cette opération permettra de desservir l'ensemble de la population avec une eau de qualité bactériologique identique. Par ailleurs, en cas de panne éventuelle de l'un des deux réservoirs d'Hirsingue, l'un ou l'autre de ces deux réservoirs sera en mesure de prendre le relais avec la capacité de desservir l'ensemble des habitants. Une journée porte ouverte sera programmée avant la remise en service du réservoir.

Chemins ruraux :

Le réaménagement par reprofilage des deux chemins ruraux qui ont été inscrits au budget vient d'être réalisé, à savoir les chemins « Feldbacherweg », sur une longueur de 820 mètres, et « Willerweg » sur une longueur de 1 000 mètres, pour un montant total de 30 262,56 € HT, soit 36 194,02 € TTC.

Ces travaux avaient été reçus au titre des travaux subventionnables à hauteur de 30 % du montant HT dans le cadre de l'ancienne « dotation globale d'équipement » (D.G.E. devenue aujourd'hui DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux)), soit une subvention de 9 078,77 €.

Fronton de la mairie :

Suite aux travaux de rénovation de la mairie, qui se sont terminés fin 2010, l'inscription « mairie » n'a pas été remise en place après les travaux de peinture extérieure du bâtiment. M. Schweitzer souhaite que cette mention soit de nouveau inscrite au fronton de la mairie, avec éventuellement la devise républicaine « liberté, égalité, fraternité ». Si l'inscription « mairie » est parfaitement envisageable, il paraît plus délicat d'inscrire la devise républicaine dans son intégralité, par manque d'espace encore disponible pour une telle inscription au niveau de la façade du bâtiment.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire déclare la session close et lève la séance à 21h00.

Délibéré en séance, les jours et an susdits.